

Mister Président,

« My Union is pro-workers »(*). C'est par cette litote anglo-saxonne à faire pâlir la City de Londres que nous débiterons aujourd'hui nos propos.

Vous comprendrez aisément qu'au-delà d'une simple réponse aux provocations quotidiennes du Premier Ministre Nicolas VALLS envers le monde du travail, nous voulons réaffirmer ici que le monde du travail n'appartient pas à celles et ceux qui servent impunément les marchés financiers. Non, le monde du travail, c'est avant tout des femmes et des hommes, des salariés, qui apportent leur savoir, leur force pour permettre la création de richesses.

Encore une fois, nous avons à faire face à un dé-tricotage constant des acquis sociaux sur fond d'attaques répétées.

La démonstration est faite. Chaque cadeau offert au patronat le pousse à en demander toujours plus.

41 milliards d'euros de cadeaux du pacte d'ir-responsabilité, 50 milliards d'économies pour les salariés, affaiblissement du droit des chômeurs, blocage du SMIC, report de la reconnaissance de la pénibilité, ne lui suffisent pas. Il en est même à vouloir supprimer deux jours fériés !

L'entreprise idéale du MEDEF et de la CGPME, c'est la suppression de la durée légale du travail, la fin du CDI, le recul de l'âge de la retraite, des salariés soumis à l'arbitraire patronal avec la fin des garanties pour tous et l'absence de voie de recours, la remise en cause du SMIC...

C'est un véritable recul social pour l'ensemble des salariés.

En passant à l'offensive, cela évite au MEDEF de rendre des comptes à l'entreprise, aux salariés et aux pouvoirs publics.

Le Président du MEDEF peine toujours à nous présenter les résultats sur les millions d'emplois créés en contre partie des 220 milliards d'aides annuelles aux entreprises.

A la veille de l'ouverture des négociations concernant le dialogue social, le patronat mène une charge lourde contre la hiérarchie des normes au travers de la remise en cause des 35 heures.

Dire que la négociation d'entreprise primerait sur la loi, c'est remettre en cause le principe des garanties sociales pour tous les salariés. Privilégier les accords d'entreprise par rapport à la loi, c'est le pot de fer contre le pot de terre. C'est la porte ouverte à la déréglementation sociale et au dumping social.

Les préconisations moyenâgeuses du MEDEF, c'est une aggravation assurée du mal travail et du manque d'efficacité des entreprises.

Mais le gouvernement n'est pas en reste lorsqu'on regarde les grandes lignes du budget 2015. La couleur avait déjà été affichée par le président de la République : **il s'agit bel et bien d'un budget d'austérité dans la droite ligne de l'économie de l'offre que veut promouvoir le pouvoir en place.**

(*) *Mon organisation syndicale est du côté des salariés*

Les dépenses publiques utiles vont être amputées de 21 milliards d'euros, dont 7 milliards sur le compte de l'État, 4 milliards sur les dotations des collectivités et 10 milliards au détriment de la Sécurité sociale.

Les conséquences économiques et sociales de ces coupes budgétaires sont graves. La baisse des dotations des collectivités pèse sur l'emploi et les investissements, sachant que deux-tiers des investissements publics sont réalisés par les collectivités. S'agissant de la Sécurité sociale, ces coupes vont aggraver la situation des plus modestes, par exemple en ce qui concerne les soins de santé : de plus en plus de ménages à revenus modestes et d'étudiants se privent de ces soins. En revanche, les entreprises continuent d'être servies généreusement. Même Le Figaro relève que « les entreprises seront à nouveau les grandes gagnantes ». **En plus du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), elles bénéficieront des nouvelles baisses de cotisations sociales, de l'allègement de la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) et contribution additionnelle, qui est un impôt sur le chiffre d'affaires, et de la suppression d'une dizaine de taxes.**

Le gouvernement présente la suppression de la première tranche de l'impôt sur le revenu comme une réforme favorable aux plus pauvres. Loin d'être une réforme, c'est un trompe l'œil visant à mettre en sourdine le fait que ce qui pèse surtout sur les ménages les plus modestes, ce sont les impôts indirects et particulièrement la TVA. D'autant plus que la taxe sur le gazole va encore augmenter de 2 centimes au litre.

Contrairement à ce que veut faire croire le gouvernement, nous ne sommes pas sortis de la crise économique. L'activité économique stagne, l'emploi continue de baisser surtout dans l'industrie. La précarité, la pauvreté et les inégalités se développent. Ce budget d'austérité est le contraire de ce dont le pays a besoin.

La CGT réaffirme la nécessité d'une véritable révision des politiques publiques dans l'intérêt des salariés, des retraités, des privés d'emploi, dans l'intérêt aussi de la recherche et de l'investissement productif. Il faut mettre à plat l'ensemble des aides, exonérations et abattements sociaux et fiscaux dont bénéficient les entreprises. Ce sont autant de dépenses publiques qui ne profitent pas, ou très peu, à l'emploi et à l'investissement productif.

Il faut aussi mettre en place une véritable réforme fiscale pour, à la fois, lutter contre l'injustice sociale et améliorer l'emploi et l'investissement productif.

Et la DGFIP dans tout ça ? Nous allons nous arrêter un instant sur la Direction dont vous avez la responsabilité, Monsieur le Président.

Vous nous avez souvent entendus insister sur la bataille idéologique à laquelle nous sommes confrontés. Jusqu'à maintenant la propagande des politiques ultra-libérales étaient le fruit de leurs adeptes (politiques, économiques) et de la presse économique orientée. **Mais voilà qu'arrivent les nouveaux économistes de la DRFIP !**

Nous ne pouvons que dénoncer l'attitude de la DRFIP 31 qui, lors des deux derniers collèges départementaux des cadres, s'est employée à une véritable propagande pro-MEDEF. Pire, elle utilise à tour de bras la sémantique patronale pour évoquer les salaires ou le budget de l'État.

Nous prendrons ici quelques exemples.

Le 17 juin, la Direction a présenté un diaporama autour du "pacte de responsabilité et de solidarité". Que voyons-nous apparaître au fil des pages : "coût du travail" , "charges salariales", "charge patronale".

Nous ne pouvons laisser passer. Nous allons faire un peu de pédagogie autour d'une feuille de paie. J'ai amené la mienne en cas de besoin. Non pas pour démontrer le gel du point d'indice, mais pour pointer du doigt, au cas où, la terminologie qui figure à chaque ligne.

Tout d'abord, les « charges sociales sur les salaires » n'existent pas ! C'est une pure invention idéologique ! Ce n'est que de la propagande. Dans aucun texte de loi, on ne fait référence à des « charges ». Regardez vos feuilles de paie : y figurent un « salaire brut » en haut et un « salaire net » en bas. Expliquez-le autour de vous : dans les deux cas, c'est du « salaire ». Un « salaire net » qu'on touche et qu'on consomme tout de suite. Et un « salaire brut » constitué d'une partie de « cotisations sociales » : c'est une part de salaire socialisé, mutualisé, mise dans un pot commun et redistribuée à chacun selon ses besoins. Chacun cotise pour celui qui est dans le besoin lorsqu'il est malade, accidenté du travail ou atteint d'une maladie professionnelle, au chômage, en charge d'une famille nombreuse, en difficulté de logement, ou encore à la retraite. C'est un prélèvement volontaire et progressif, avec redistribution égalitaire. Les libéraux haïssent cela.

Cette part de salaire mutualisée, c'est pourtant ce qu'il y a de plus beau en France, de plus solidaire, de plus fraternel, de plus protecteur. Ce n'est pas une « charge sociale » c'est du bonheur social ! Mais on nous parle de « charge » pour rendre confuse et discréditer la perception de ce bonheur. On nous dit « allégeons les charges sociales » mais c'est une manipulation pour ne pas dire « allégeons les salaires bruts », « allégeons votre bonheur ».

En temps de crise, c'est ce salaire mutualisé qui résiste le mieux, cent mille fois plus que les fonds des assurances et des banksters. C'est le coût du capital qui est trop cher. Le coût du travail n'est pas trop élevé. Au contraire, il faut augmenter massivement les salaires (le Smic à 1700 euros) et c'est ainsi qu'on remplira les caisses socialisées de la protection sociale en diminuant les sur-profits. Ceci pour le bien de tous.

Et vous persévérez Monsieur le Président. Alors que les média à la solde des marchés financiers nous assènent la ritournelle sur l'évaluation de la dette de la France à 2.000 milliards d'euros, **le 7 octobre**, la Direction assume la diffusion d'un diaporama sur les comptes de l'État en 2013. Mais derrière ce titre racoleur, se cache une véritable entreprise d'endoctrinement de la hiérarchie (oui, ce collègue était à destination de l'encadrement), endoctrinement purement libéral ou social-démocrate si vous voulez.

Vous allez même jusqu'à développer sur les différences de définitions entre la dette de l'État, la dette Maastrichienne. Jusqu'où irez-vous ?

Monsieur le Président, trois questions simples :

1- est-ce une demande de la Centrale de diffuser une telle propagande ?

2- sinon, est-ce de votre propre initiative, si oui pourquoi dans les deux cas ?

3- quid du devoir de réserve des fonctionnaires. On nous fait le coup à chaque période électorale politique. N'êtes-vous pas en train d'outrepasser ce pour quoi vous êtes payé ?

Nous vous demandons de rétablir la vérité lors du prochain collège départemental sur ce qu'est un salaire et ses cotisations, sur ce qu'est le coût du capital et de diffuser un autre point de vue sur la dette publique. Nous mettons à votre disposition la dernière analyse de notre collectif pour un audit citoyen de la dette publique. Nous nous tenons à votre disposition si vous ne trouvez pas d'intervenants.

Continuons sur un sujet qui sera, comme à chaque fois, le nerf de la guerre, je veux dire l'emploi.

2.546 suppressions d'emplois à Bercy dans le cadre du PLF 2015, dont 2.000 suppressions d'emplois à la DGFIP qui viendront s'additionner au 2.698 emplois laissés vacants de catégories C et B.

Nous aurons donc à faire face à un véritable plan social avec plus de 4.500 suppressions d'emplois à venir.

On le sait, les suppressions d'emplois aggravent les conditions de travail qui engendrent des arrêts maladie. Mais le gouvernement a trouvé la solution. **Il vient de publier un décret qui vise à instaurer des sanctions pécuniaires en cas de non respect du délai de 48h00 pour déposer un arrêt maladie.**

Les suppressions d'emplois n'ont pas l'air de chagriner notre DG. **Pour preuve, l'échange avec les trois représentants de cette dernière, ce vendredi, on pourrait même aller jusqu'à dire les commerciaux de la DG, nous ont laissé plus qu'en colère !**

Depuis quelques temps, vous nous invitez à échanger. Nous nous sommes donc interrogés sur la différence entre "échange" et "dialogue". Que trouve-t-on dans le dictionnaire:

« Dialogue : discussion visant à trouver un terrain d'entente ;

Echange : fait de s'adresser, de s'envoyer mutuellement quelque chose; communication réciproque ».

Cela résume bien la conception du "dialogue social" à la DRFIP. On échange, mais de toute façon on fera comme la DG a décidé de faire !

Oui, nous étions en colère car à part de belles phrases avec "sujet, verbe, complément", et du vocabulaire de haute tenue, nous n'avons eu aucune réponse. Pourtant un certain nombre de dossiers transmis à la Centrale sont toujours en attente de réponse. Nous n'en prendrons que deux à titre d'exemple :

- **le dossier d'analyse de la CGT Finances Publiques 31 sur le PLF 2014.** Ce serait bien d'avoir des réponses avant le PLF 2015. Sinon, nous saisissons directement les députés de l'Assemblée Nationale.

- **le projet de création d'un Hôtel des Finances dans le Nord Toulousain.** Is really, Nicolas VALLS, pro-buisness (*) ? Est-ce que la DRFIP a la réelle volonté de développer nos missions envers les entreprises ?

Enfin, quelle n'a pas été notre stupeur de voir que les représentants de la DG faisaient mine de ne rien entendre à la problématique de la RAN de Saint-Gaudens et des "coupures" pour l'arrivée de collègues.

Nous reviendrons tout à l'heure sur la problématique du Saint-Gaudinois.

De même nous attendons des réponses claires sur la sécurité des sites et des personnels. Tout d'abord nous réitérons ici notre soutien à l'ensemble des personnels victimes d'acte d'incivilité de toute sorte.

La DG laisse entendre que tout est mis en œuvre contre les auteurs des actes malveillants. Avez-vous été au-delà du simple dépôt de main courante suite aux divers dépôts de fumier intervenus au mois de septembre ? **Allez-vous laisser faire cela en toute impunité alors que la criminalisation de l'action syndicale existe contre la CGT et d'autres organisations ?**

Quelles mesures seront prises alors que, vous comme nous, nous savons que d'autres opérations du même ordre sont en préparation ?

Venons-en maintenant à l'ordre du jour de ce Comité Technique Local.

Nous n'allons pas développer l'intégralité de nos interventions sur chacun des points abordés mais tout simplement donner les points qui nous semblent centraux sur chaque sujet.

En premier lieu, nous allons examiner un certain nombre **de procès-verbaux de précédents Comités Techniques Locaux (cinq au total).**

Tout à l'heure, il nous faudra prendre le temps de revenir sur chacun d'eux.

Nous ne voulons pas remettre en cause le contenu de ces PV. Mais nous désirons faire le point sur certains sujets et notamment leurs suivis, ou vos engagements pris.

Quelques exemples :

- **sur la téléphonie**, quel bilan sur l'accueil téléphonique pour la trésorerie de Castanet, suite au changement horaire ? Toujours sur la téléphonie, où en est-on des éléments des appels entrants perdus et non aboutis pour chaque site ?

- **sur le DUERP**, y a-t-il eu des réunions post PAP dans les services ?

- **sur le courrier**, où en est-on du retour des PND ? Avez-vous vu le commercial de la Poste ?

- **sur le service Produits Divers** : quel bilan depuis leur déménagement ? Quelle évolution de missions dans les deux prochaines années ? Quelle anticipation de la Direction ?

() Est-ce que Nicolas VALLS est réellement pour le patronat ?*

Enfin, nous reviendrons largement sur le marché de nettoyage dont nous avons décortiqué pour la Direction l'ensemble des articles. Nous espérons qu'ils sont tous en application.

Sur la modification des horaires demandée par les personnels du CHS MARCHANT, nous restons cohérents et ne changeons pas d'avis.

D'ailleurs notre position est en parfaite adéquation avec la motion adoptée par l'ensemble des organisations syndicales lors du dernier CTR du 30 septembre. Je cite : **«Les représentants du personnel rejettent la méthode de travail proposée au CTR du 30 septembre 2014. Ils refusent la diffusion au réseau d'une circulaire traitant du cadrage national des horaires d'ouverture au public, avant la tenue d'un cycle complet de discussions en GT et CTR de clôture, sur l'ensemble de la problématique accueil du public».**

Même si nous dénonçons la méthode de travail, nous sommes attentifs à la demande des personnels.

Et que découvrons-nous ? **La DRFIP 31 ne traite pas TOUTES les demandes de changement d'horaires de collègues de la même manière..**

Nous sommes bien loin de la République où tout le monde devrait être traité sur un même pied d'égalité. **Vous ne mettez pas aujourd'hui à l'ordre du jour les demandes de révision des horaires des collègues de Bagnères-de-Luchon, Fronton et Villefranche-de-Lauragais.** Vos arguments ne tiennent pas. Si ce n'est que, soucieux du dialogue social national, vous entérinez la future circulaire à venir sans attendre ! **Mais jusqu'où irez-vous ?**

Sur l'extension du périmètre du service facturier. Il va falloir que nous nous habituions à avoir des ersatz de documents préparatoires au CTL. Pour ne pas avoir de débats ou évacuer les questions qui fâchent, il y a d'autres méthodes. Rien sur le calibrage des emplois : ratio, bilan des SFACT. Nous exigeons d'avoir ce débat, un réel organigramme du service Dépenses dans son intégralité.

Toujours sur l'emploi, nous exigeons la réponse de RH-2A qui indique qu'il vaut mieux prendre des personnels de catégorie C alors que l'appel à candidature était aussi bien pour la catégorie C que B.

Seul côté "positif", vous faites enfin référence à la Modernisation de l'Action Publique (suite de la RGPP) en citant la CIMAP dans votre pauvre document. Et oui, le gouvernement veut nous liquider !

Concernant le baromètre social, nous ferons une légère digression sur vos propres propos mis en ligne sur Ulysse 31 à ce sujet : "Alain CHANTEREAU ... a noté trois points d'attention ... le besoin de visibilité". C'est pourquoi, vous faites toujours de la rétention d'information, que vous ne répondez pas à l'ensemble des questions que nous portons, des questions que se posent eux-mêmes les personnels ?

Pour les Travaux Immobiliers de la Place des Carmes, nous exigerons toute la transparence sur les travaux autour de l'amiante. De nouveaux prélèvements viennent d'avoir lieu. **Nous reviendrons aussi sur votre soucis d'écoute des revendications des personnels en passant ni plus ni moins qu'en force et sans aucune directive nationale pour modifier le serveur téléphonique du site vers SFR.**

Hier, lors de notre heure mensuelle d'information unitaire (CGT-Solidaires), les personnels de la TTA-CAS, présents en nombre, ont réaffirmé leur opposition à l'installation d'un nouveau serveur.

Est-il besoin de vous rappeler ce que les personnels de la TTA-CAS ont subi ces dernières années en matière d'emplois non pourvus, jamais dotés budgétairement, de missions laissées à l'abandon (OTCI par exemple), de l'absence de reconnaissance des missions accueil ?

La volonté de généraliser des horaires variables aux équipes de renfort illustre une fois de plus la mise à l'index de certains personnels. **Au travers de votre volonté, ressort l'histoire de chacune des filières avant la fusion.** Fusion, pour qui voulait bien l'entendre, devait prendre le meilleur de chacune des ex-directions. Mais pourrons-nous nous arrêter à nouveau sur l'histoire de l'équipe de renfort de la gestion publique, celle du Comminges en particulier ?

Sur la formation, avant d'aborder ce sujet, nous vous remettrons, nous vous l'avons promis, la plateforme établie par la CGT, en collaboration avec l'UNEF sur la nécessité de réglementer les stages. L'e-formation refait surface. Mais encore une fois nous aurons un regard très critique. Il nous semble urgent de dialoguer sur les attentes des personnels et votre perception de ce que devra être la formation demain avec la disparition des filières pour les prochains mouvements de mutation. **Nous allons aussi vous remettre plus de 400 signatures de notre pétition pour l'ouverture de négociations sur la compensation du temps de trajet. Allez-vous montrer des signes d'ouverture ?**

Enfin nous aurons un certain nombre de questions diverses.

Nous espérons avoir un point sur l'exécution budgétaire comme vous vous y êtes engagés le 25 septembre.

La situation du site de Saint-Gaudens, véritable paradis fiscal, à faire pâlir les Genevois : il faudra arrêter de nous dire que le gouvernement veut s'attaquer à la fraude fiscale quand il crée les conditions pour qu'elle se développe. Depuis plusieurs années, les uns et les autres nous attirons votre attention sur ce site. Malheureusement, dirais-je, ce site concentre à lui seul l'ensemble des problématiques et l'approche médiocre des directions : nationale et locale.

Sur l'emploi : il est urgent de pourvoir les emplois des différentes catégories : A, B et C. Ce n'est pas le mouvement des primo-affectants (5 arrivées dont zéro pour la RAN de Saint-Gaudens) ou le mouvement complémentaire des B qui donne de l'espoir pour l'instant. **Arrêter une fois pour toute, de dire que personne ne veut venir sur la RAN de Saint-Gaudens.** Le mensonge n'a jamais fait avancer les choses.

Sur la Fiscalité Immobilière, quid du poste vacant ? Que va faire la Direction pour que cette mission existe sur ce territoire et évite à l'État de passer pour un imbécile. Combien rapporte à l'État les recettes engendrées par les missions de fiscalité immobilière sur Saint-Gaudens ?

Sur le CSP : là-encore, aucune information envers les personnels et leurs représentants sur le transfert de cette mission de Saint-Gaudens à la Cité Administrative. Mais il est vrai que cela ne fait qu'à peine plus de six mois que cela est mis en place !

Enfin, sommes-nous si méchants pour que vous ne déplaciez pas une étiquette d'une porte sans notre accord ?

Vous le comprendrez aisément, nous attendons des explications sur votre attitude dans ce dossier, et attendons des réponses claires aux inquiétudes légitimes des personnels sur leurs services.

L'impact de la réforme territoriale à venir avec la création de la Région Midi-Pyrénées, l'évolution de la métropole toulousaine avec la disparition programmée du département inquiètent à juste titre les personnels.

C'était d'ailleurs l'objet de la mobilisation à l'appel de la CGT, FSU et Solidaires lors de l'ouverture du congrès de l'ARF.

Parmi les 1000 salariés rassemblés, les militants de la CGT Finances Publiques, de la CGT, ont réaffirmé leur opposition à la réforme territoriale, qui s'inscrit pleinement dans le pacte d'ir-responsabilité.

Sur le SMEA, nous exigeons que ce point figure à l'ordre du jour du prochain CTL avec un bilan réel depuis la création de ce syndicat.

Sur la RFTM, même si vous avez affecté un nombre conséquent d'agents de l'équipe de renfort pour tenter de résorber les délais de paiement accrus, nous exigeons la transparence sur votre prise de décision.

Depuis des années, au moment du budget en particulier, nous avons attiré l'attention de la Direction sur les intérêts moratoires de la Ville de Toulouse et Toulouse Métropole. Apparemment, il a fallu que le premier magistrat de la Ville de Toulouse s'émeuve des retards pour régler les entreprises pour que la DRFIP 31 intervienne. Et la parole des personnels avant ? Qu'en faisiez-vous ?

Si demain il faut tout mettre sur la place publique pour que vous preniez vos responsabilités, alors nous aussi nous prendrons les nôtres.

La gestion des personnels : difficile sujet mais sur lequel nous ne pouvons faire l'impasse. Nous ne remettons pas ici en cause les débats intervenus lors des précédentes CAPL.

En lien direct avec le précédent sujet, pouvez-vous nous indiquer la règle de gestion des personnels qui vous autorise à déplacer un collègue pour quelques jours d'un poste comptable à un autre ? Nous apprenons que la Direction continue de convoquer des collègues, soit pour un interrogatoire en vue d'octroyer un temps partiel de droit, soit pour une mutation sur l'équipe de renfort.

La gestion des personnels - et non des ressources humaines comme malheureusement cela est libellé - n'est pas simple en période de pénurie d'emploi et de moyens budgétaires de fonctionnement. Pour autant cela ne peut pas vous autoriser à dépasser les prérogatives qui sont les vôtres et à remettre en cause les droits et garanties des personnels.

Rappelons que l'intervention de la CGT a été nécessaire pour que les droits des agents berkaniens et des emplois pacte soient enfin respectés. Ces derniers viennent récemment d'obtenir la régularisation des autorisations d'absence pour les ponts naturels de 2013 !

Il faut aujourd'hui avoir le débat en toute sérénité.

Pour conclure, vous le savez, nous portons à chacune de nos rencontres les revendications des personnels.

Mais eux aussi ont besoin de vous les exprimer directement et ensemble. C'est tout l'objet de notre appel à rassemblement unitaire avec Solidaires tout à l'heure à la pause méridienne.

Nous espérons sincèrement que vous prendrez le temps de les écouter et de répondre à leurs préoccupations.

A l'aphorisme d'Alain (essayiste et philosophe français de la fin XIX^{ème}) « le pessimisme est d'humeur, l'optimisme est de volonté », nous préférons la citation d'Antonio Gramsci « **Il faut allier le pessimisme de l'intelligence à l'optimisme de la volonté** ».

NON À LA DÉMARCHE STRATÉGIQUE !